

## **Geoffroy Roux de Bézieux sur RTL : les entreprises qui le peuvent sont prêtes à participer à « la sortie de crise »**

Publié le 9 janvier 2019

« Les entreprises qui peuvent le faire vont essayer de verser la prime exceptionnelle (...) En 2011, 10 % des entreprises l'ont versée. J'espère que ce sera plus maintenant », a indiqué ce matin sur RTL, Geoffroy Roux de Bézieux.

D'ores-et-déjà, « beaucoup de grandes entreprises l'ont annoncé. Pour les plus petites, ça dépendra vraiment de la situation (...) Il n'y a pas de cagnotte cachée, si les entreprises avaient des excédents de marge de trésorerie, elles l'auraient partagée », a souligné Geoffroy Roux de Bézieux en rappelant que « c'est la France qui répartit le mieux les richesses entre salaire, investissement et rémunération du capital ». « La vraie différence » avec les autres pays de l'OCDE, « c'est le poids de l'Etat et des impôts ». « Quand vous regardez sur les 20 dernières années, vous voyez que la courbe de répartition s'est déformée au profit de l'Etat. Celui qui a pris le plus sur l'augmentation des marges des entreprises, ce n'est pas l'investissement, ce ne sont pas les dividendes, ce ne sont pas les salaires nets, ce sont les salaires bruts et les impôts (...) quand une entreprise fait de la marge, elle la répartit en trois temps, les dividendes pour rémunérer le capital, les salaires et les investissements » Mais en France « il y a une quatrième inconnue, qui pose problème, c'est l'Etat. La réalité, c'est que l'on dépense 57 % de la richesse produite par le privé dans le public ». D'ailleurs l'origine du mouvement des « Gilets jaunes », c'est « le ras-le-bol fiscal, c'est une colère fiscale (...) ce qu'ils considèrent comme une injustice, c'est le montant des impôts qu'ils payent et le fonctionnement de l'Etat (...) nous sommes le pays qui distribue le plus et où le sentiment d'injustice est le plus élevé », a relevé Geoffroy Roux de Bézieux, pour qui « il faut tout remettre en cause ».

Interrogé par ailleurs sur les dividendes versés aux actionnaires - 57 milliards en 2018 - il a rappelé qu'entre 2007 et 2017, les dividendes « ont baissé fortement » alors que dans le même temps « les salaires n'ont pas baissé. En fait on est revenu au niveau de 2007. Sur dix ans, la part des dividendes n'a pas augmenté, elle a même légèrement baissé ».

Alors que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle séance de négociation sur la réforme de l'assurance-chômage, le président du Medef s'est une nouvelle fois opposé à la taxation des CDD. « On reconnaît volontiers qu'il y a un problème avec les contrats courts de moins d'un mois qui ont fortement augmenté depuis 10 ans. Pourquoi ? parce que la visibilité des entreprises sur leurs carnets de commandes, leur chiffre d'affaires se réduit. Il y a deux solutions. La solution du gouvernement, c'est de taxer, taxer, taxer. Que va-t-il se passer ? Il n'y aura pas plus de CDI, il y aura juste moins de CDD donc moins d'emplois ». Dans ce contexte, le président du Medef propose de donner « la priorité d'embauche en CDI aux gens qui ont enchaîné des CDD dans la même entreprise.